

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 22/03/24
Date d'affichage 22/03/24
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 19 / Votants : 20

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 5 avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
Mme GRIMARD Eliane
Mme BRUYERE Mireille
Mme VERNIS Cécile
M. CONIL Gaël
M. DEBOST Anthony

M. LABONNE Gérard
Mme MOUBAMBA Stéphanie
M. DESFEMMES Didier
Mme COULON Sylvie
Mme FERNANDEZ Maryline
M. LEBON Thierry

Mme GUERRY Laure
M. CORRE Patrice
Mme METENIER Patricia
M. MARCAUD Hugues
Mme LAFARGE Audrey
M. DE SOUZA Bertrand

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia

Absents :

M. RENÉ David M. DIFALLAH Azdine M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 19 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme BRUYERE Mireille est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

16- Subventions aux associations sportives / loisirs / détente / santé

Rapporteur /Patrice CORRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions de la Commission Associations, Sports, Patrimoine & Numérique, dont les montants sont précisés ci-après pour les subventions aux associations sportives / loisirs / détente / santé au titre de l'exercice 2024,

Vu la validation par le Bureau municipal de ces propositions,

Considérant les règles d'attribution de subventions définies en Commission,

Considérant les demandes desdites associations,

Associations	Subvention	
	Votée pour 2023	Proposée pour 2024
BASKET	2 010 €	2 100 €
BOULE AMICALE	1 280 €	1 080 €
BOXING CLUB (SHOREI DO)	1 860 €	1 580 €
CYCLO-RANDONNEURS	885 €	750 €
FANNY ST YORRAISE	235 €	190 €
FOOTBALL VETERANS	620 €	520 €
GYMNASTIQUE	320 €	360 €
JUDO CLUB	2 520 €	2 890 €
RANDONNEE PEDESTRE	495 €	470 €
RUGBY CLUB	4 275 €	4 900 €
RUNNING ST YORRE	540 €	520 €
STADE ST YORRAIS	7 740 €	7 620 €
TANGO VOLCANIQUE	910 €	1 040 €
TEAM MOTOS	1 470 €	1 240 €
TENNIS CLUB	455 €	520 €
TWIRLING CLUB	1 170 €	1 120 €
VOLLEY CLUB	780 €	660 €
TOTAL	27 565 €	27 560 €
<i>UNSS</i>	<i>645 €</i>	<i>645 €</i>

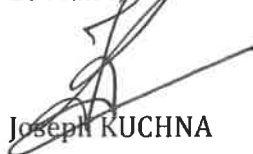
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les subventions aux associations sportives / loisirs / détente / santé présentées ci-dessus.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 10 avril 2024,

Le Maire,


Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,

Mireille BRUYERE



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com